



Surveillance des communes

PR 260 II

Surveillance des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers administratifs  
de la Ville de Genève  
Case postale  
1211 GENEVE 3

N/réf : MMD/cgs

Genève, le 8 juillet 2003

637/03

**Concerne : Crédit de 105 960 F destiné à subventionner les travaux de restauration de l'enveloppe du temple des Pâquis**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 3 juin 2003, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux départements ou services suivants :

- Aménagement, équipement et logement
- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarque des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret  
Directrice

Date d'affichage : 12 juin 2003  
Fin délai référendaire le : 23 juillet 2003